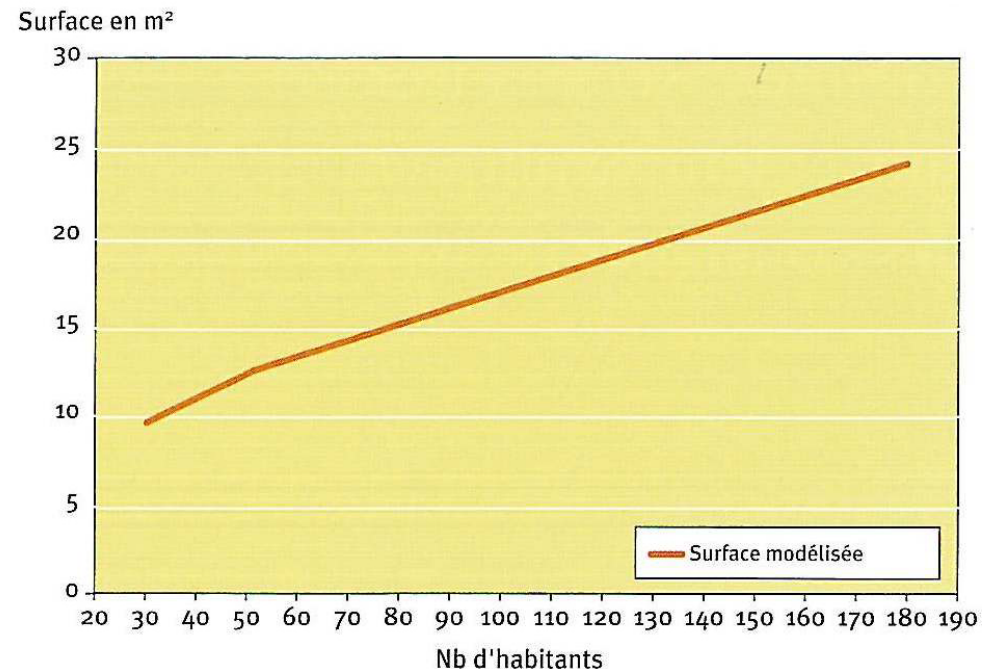


## ANNEXE G : DIMENSIONNEMENT DES LOCAUX DÉCHETS

### SURFACE DU LOCAL PROPRETÉ EN FONCTION DE LA POPULATION RÉSIDENTE



La surface du local propreté, en m<sup>2</sup>, doit être supérieure ou égale à celle résultant de l'application des formules ci-après :

- si le nombre d'habitants  $\leq 50$   
 $5,5 + (0,14 \times \text{nb. d'habitants})$
- si le nombre d'habitants  $> 50$   
 $8 + (0,09 \times \text{nb. d'habitants})$

*5,5 et 8 : ces surfaces correspondent au minimum nécessaire à la circulation des bacs, ouverture de la porte, etc.*

Les hypothèses de modélisation :

- Collecte sélective en 2 ou 3 flux
- Collecte résiduelle 2 fois/semaine
- Un bac supplémentaire pour les rotations.

Source : Guide pratique ADEME Habitat collectif : Mettre en œuvre ou développer la collecte sélective